

Vue de la clôture

Jean Saint-Cyr

Pendant que plusieurs ténors de la communauté acadienne vilipendent le ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick pour ne pas avoir créé une régie francophone, un quotidien anglophone de la province demandait vendredi dernier la démission de Mike Murphy pour avoir enflammé les "rivalités régionales et linguistiques".

Le quotidien de Saint-Jean accuse aussi les politiciens des deux partis, les libéraux comme les conservateurs, de ramener la province au temps de Leonard Jones. La gouvernance de la santé proposée par le gouvernement et la contre-proposition plus "extrémiste" de l'opposition, écrit le quotidien, alimentent "la ségrégation linguistique". Le quotidien a réitéré sa demande au gouvernement de créer une seule régie, bilingue, qui verrait à l'ensemble du réseau hospitalier de la province. Et pour cause...

Il est clair qu'à Saint-Jean, on ne voudrait pas que la double iniquité soit mise en lumière: quand Georges-L. -Dumont se plaint que les hôpitaux anglophones dispensent beaucoup plus de soins tertiaires, les faits lui donnent raison. Quand les régions du nord de la province se plaignent que pratiquement tous les services tertiaires sont dans le Sud, les faits leur donnent raison.

Sur le plan linguistique, les droits de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick ont beaucoup évolué, fort heureusement, depuis l'ère de Leonard Jones. La discussion et les négociations doivent forcément se faire dans le contexte actuel, bien résumé d'ailleurs par Luc Desjardins dans sa chronique de notre édition d'hier.

Le gouvernement Graham aurait pu agir dans l'esprit tant de la Loi sur les langues officielles que celui de la Charte canadienne des droits. Nous ne voulons pas engager ici une dispute judiciaire sur l'interprétation de l'article 16.1 de la Charte canadienne des droits et libertés, à savoir si selon cet article nous devons avoir la dualité en santé, ou si nous avons droit, littéralement, à une régie distincte.

Chose certaine, si le gouvernement Graham avait institué d'emblée une régie francophone, il aurait marqué plusieurs points auprès de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick. Par crainte à la fois d'être accusé de gérer la santé sur une base linguistique et, surtout, d'ouvrir la porte à l'augmentation des coûts de la santé en instituant la dualité, le statut linguistique de la Régie A a été escamoté. Le gouvernement s'est installé sur la clôture: il n'a pas accordé de régie francophone à la communauté acadienne, il n'a pas cédé non plus aux pressions de n'instituer qu'une seule régie bilingue. Ce faisant, il a récolté les critiques des deux communautés. Si la régie était carrément francophone, les ténors de la nation bilingue n'auraient pas adopté de position très différente de celle qu'ils expriment aujourd'hui, mais la communauté acadienne, elle au moins, aurait applaudi.

Nous ne demandons pas la démission du ministre de la Santé, parce qu'il est clair que c'est le gouvernement Graham qui a décidé de ne pas instituer la régie francophone. Nous demandons cependant réparation. Que la Régie A ait le statut d'institution francophone, et que les services non cliniques et ses 250 millions soient décentralisés pour profiter aux régions du Nord qui ont besoin d'emplois et qui disposent des ressources humaines nécessaires.

Au sein de la communauté acadienne, cessons de nous diviser en groupuscules, les uns et les autres se prêtant réciproquement qui des faiblesses paralysantes, qui des intentions malfaisantes. Concertons-nous et rallions-nous derrière les organismes qui nous appellent au rassemblement, en ignorant ceux qui critiquent et nous divisent.

... le statut linguistique de la Régie A a été escamoté. Le gouvernement s'est installé sur la clôture.